



\*\*\*

Direction Générale  
de la coopération Internationale

**Appel à candidature  
pour des bourses coparrainées UNESCO-L'ORÉAL  
pour des jeunes femmes se consacrant  
à l'étude des Sciences de la Vie-2010**

La Direction Générale de la Coopération Internationale au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie informe que dans le cadre du Programme de bourses coparrainées de l'UNESCO, l'ORÉAL a offert 15 bourses à des jeunes femmes qui, **à travers le monde**, conduisent des activités de recherche dans le domaine des sciences de la vie.

Les candidates doivent déjà avoir entrepris des travaux de recherche de niveau doctoral ou post doctoral dans un ou plusieurs domaines voisins des sciences de la vie, **notamment la biologie, la biochimie, les biotechnologies, l'agriculture, la médecine, la pharmacie et la physiologie** afin de leur permettre de suivre des études/travaux de recherches dans un pays étranger entre le 1<sup>er</sup> mars 2010 et le 1<sup>er</sup> mars 2011.

Au moins la moitié de la durée de la bourse **doit** être entreprise à l'étranger, soit une durée de 6 mois minimum et de 12 mois maximum. Si une prolongation est accordée, la durée du séjour à l'étranger sera de 12 mois minimum et de 22 mois au maximum. Auquel cas, la candidate doit impérativement compléter ses études dans son pays natal pendant une durée minimum de deux mois.

Les bourses comprennent :

- Une contribution financière ne devant pas dépasser 20.000 \$US par bénéficiaire sélectionnée, destinée à financer son projet de recherche.
- Un voyage aller-retour entre son pays résidentiel et Paris, pour assister à une cérémonie de remise des bourses.
- Les frais de séjour (hôtel et repas) et l'argent de poche pour le séjour à Paris lors de la cérémonie de remise des bourses.
- Un certificat attestant l'obtention de cette bourse.

Veillez trouver en pièces jointes le règlement et le formulaire de candidature.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site web suivant :

[www.unesco.org](http://www.unesco.org)

Les dossiers de candidature doivent être adressés à la Direction Générale de la Coopération Internationale sous couvert des établissements universitaires dont relèvent les candidates et ce avant le **07 juin 2009**.